

Événements dans les territoires...

CPTS du pays des Vans

L'URPS Médecins a organisé, le mardi 9 avril 2019, une **réunion de présentation des CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé)** sur le territoire Les Vans Sud Ardèche.

Le Dauphiné Libéré
14/04/2019

LES VANS

Les professionnels de santé du territoire se structurent pour répondre aux besoins

Afin de mieux coordonner et structurer les parcours de santé sur le territoire du pays des Vans en Cévennes et ses alentours, une soixantaine de professionnels de santé se regroupent en une Communauté professionnelle territoriale.

La journée du mardi 9 avril est à marquer d'une pierre blanche pour la santé du territoire des Vans. En effet, une réunion d'une soixantaine de professionnels de santé, médecins, kinésithérapeutes, infirmiers mais aussi du médico-social, associations d'aide à la personne, maison-relais, ambulanciers, pompiers, associations sportives, sociales ou culturelles, représentants de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) d'Ardèche, élus municipaux ou intercommu-



Les acteurs de la future Communauté professionnelle territoriale de la santé (CPTS), accompagnés par les représentants des médecins libéraux Auvergne-Rhône-Alpes.

naux, etc. a permis d'expliquer un tout nouveau projet d'organisation de la santé sur un territoire de 19 communes et 10 683 habitants autour des Vans (la communauté de communes Pays des Vans en Cévennes, avec Saint-Sauveur-de-Cruzières, Saint-Genest-de-

Beauzon, Payzac et Courry), appelé CPTS (Communauté professionnelle territoriale de la santé), initié début janvier 2018 par Francis Pellet, accompagné par Paul Faubry, Sylvain Robert, Emmanuel Bonnaud, Sébastien Gadilhe, Selim Khelifi et Héléne

Porcher.

Les objectifs d'une telle organisation sont d'assurer une meilleure coordination et de structuration des parcours de santé, de répondre aux demandes de soins non programmés, une amélioration de la prise en charge des diabétiques de type 2,

une meilleure coordination pour les transports d'entrée et de sortie des hôpitaux et d'appréhender les nouvelles technologies comme la télé-médecine, déjà initiée par l'hôpital de Chambonas et l'Ehpad du Roussillon.

Pour mettre sur pied cette CPTS, les organisateurs, accompagnés dans leur démarche par l'URPS (Union régionale des professionnels de santé) Auvergne-Rhône-Alpes de Lyon, attendent la réponse à leur lettre d'intention auprès de l'ARS (Agence régionale de santé). Avec leur labellisation, ils auront alors à leur disposition un outil numérique de coordination des parcours de soins appelé RSPS (Réseau social des professionnels de santé). Un projet innovant pour une amélioration du parcours de santé sur le territoire du pays des Vans.

L'URPS Médecins vous accompagne pour la mise en place de vos projets CPTS.
N'hésitez pas à nous contacter : 04 72 74 02 75.

Ça vous intéresse...

Kits de formation «tabacologie»

Dans le cadre de la campagne nationale Moi(s) Sans Tabac et de la loi du 26 janvier 2016 qui précisent les nouveaux prescripteurs de substituts nicotiniques, les professionnels de santé présents lors des derniers comités opérationnels de la campagne dans le Puy-de-Dôme ont émis des **besoins en matière de formation en tabacologie et d'accompagnement au sevrage des patients suivis**.

Pour ce faire, un comité technique formation s'est créé autour de l'ANPAA, du CHU - Pôle Addictologie et du dispensaire Emile Roux à Clermont-Ferrand. Les Drs Schmitt et Boute-Makota du service du Pr Brousse ont pour cela créé des **kits de formation à distance** adaptés à chaque professionnel de santé concernés par la loi de 2016 et à l'attention des pharmaciens.

Tout professionnel intéressé peut s'inscrire en contactant :

Mme Naima DRISSI
Secrétaire du Pôle Addictologie du CHU
au 04 73 75 20 72

À la suite des formations suivies, des soirées d'échanges de pratiques avec cas cliniques pourront être proposées et animées par les médecins addictologues/tabacologues de l'ANPAA, du CHU et du dispensaire Emile Roux.

Action de l'URPS à retenir...

Vaccination et Parentalité

L'obligation vaccinale décidée en janvier 2018 a beaucoup facilité l'acceptation des vaccins par les parents. Toutefois, il est perceptible que la confiance reste fragile malgré une information claire et accessible sur des sites très bien faits (MesVaccins.net, InfoVac, vaccination-info-service.fr).

C'est la raison pour laquelle, avec les URPS de la région AuRA, nous avons conçu et réalisé une vingtaine de « vignettes » qui sont actuellement diffusées sur twitter (cliquez sur le logo ci-dessous).

Ces vignettes déclinent les personnages d'une famille. Elles sont bienveillantes, non culpabilisantes. Elles portent toutes le **logo « enfants vaccinés protégés »** que nous aimerions voir pénétrer les esprits.



Nous avons pensé qu'elles pouvaient aussi vous intéresser.

Vous pouvez les imprimer et les afficher dans vos salles d'attente ou vos cabinets.

N'hésitez pas à les partager.

Merci par avance.

Le groupe de travail des pédiatres
Drs Véronique Desvignes, Jean Stagnara,
Agnès Duquesne, Pascal Besse, Sophie Barrois



